

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2025
DATE DE L'affichage par extrait de la présente délibération	25/09/2025

OBJET :

Convention de partenariat avec la Commune de Curbans - Financement de la ligne de transport n°105

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La ligne de transport n°105 "Curbans - La Saulce" a été mise en place par la Communauté d'Agglomération au 1er septembre 2022 pour permettre notamment aux lycéens de la Commune de Curbans de rejoindre la ligne cadencée n°100 du réseau L'Agglo en Bus au village de La Saulce et de là gagner les différents établissements scolaires de Gap.

Cette ligne dessert actuellement l'arrêt Les Gravas sur la Commune de Curbans avec un service le matin et un service retour le soir et le mercredi midi. Elle fait l'objet de la prestation de base d'un marché public de transport confié à un prestataire privé pour un montant de 11 276,10 € TTC par an (valeur juin 2025).

La Commune de Curbans a sollicité la Communauté d'Agglomération pour étendre ce service jusqu'aux arrêts Le Château, Rousset 2, et l'Usclayes côté sud et jusqu'aux arrêts La Fontaine et embranchement CD4/ chemin du Riou des Mioux côté nord. Le coût de ces prestations complémentaires, chiffré en option dans le marché du prestataire, est estimé à 4 000 € TTC par an (valeur juin 2025).

La Commune de Curbans propose de prendre en charge ce coût complémentaire.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat avec la Commune de Curbans afin de définir les conditions de financement de la ligne de transport n°105 et des extensions qu'elle souhaite mettre en place.

Décision :

Je vous propose, sur avis favorable des Commissions d'Aménagement du Territoire, et du Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunies le 9 septembre 2025 :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention (ci-annexée) relative au partenariat financier pour la réalisation du service de transport de la ligne n°105 sur la Commune de Curbans.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance



Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : 2 9 SEPT 2025

Affiché ou publié le : 2 9 SEPT 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LE FINANCEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT SCOLAIRE "CURBANS - LA SAULCE"

Entre

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, Autorité Organisatrice de la Mobilité, représentée par Monsieur Roger DIDIER en qualité de Président dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2025
d'une part,

et

La commune de CURBANS, représenté par Madame Laurence ALLIX en qualité de Maire dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du
d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE

La ligne de transport n°105 "Curbans - La Saulce" a été mise en place par la Communauté d'Agglomération au 1er septembre 2022 pour permettre notamment aux lycéens de la Commune de Curbans de rejoindre la ligne cadencée n°100 du réseau L'Agglo en Bus au village de La Saulce et de là gagner les différents établissements scolaires de Gap.

Cette ligne dessert actuellement l'arrêt Les Gravas sur la Commune de Curbans avec un service le matin à 7h00 du lundi au vendredi et un service retour le soir à 18h05 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et le mercredi à 13h05. Elle fait l'objet de la prestation de base d'un marché public de transport confié à un prestataire privé pour un montant de 11 276,10 € TTC par an (valeur juin 2025).

La Commune de Curbans a sollicité la Communauté d'Agglomération pour étendre ce service jusqu'à l'arrêt Le Château côté sud et jusqu'à l'embranchement du chemin du Riou des Mioux côté nord. Le coût de ces prestations complémentaires, chiffré en options dans le marché du prestataire, est estimé à 4 000 € TTC par an. La Commune de Curbans propose de prendre en charge ces sommes complémentaires.

Article 5 : Règlement des litiges

En cas de litige provenant de l'application ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, la partie la plus diligente saisira le Tribunal Administratif de Marseille, juridiction compétente.

Annexe: Plans de la ligne et des extensions prévues pour l'année 2025-2026

Fait en deux exemplaires originaux,

A Gap, le

Pour la Commune de Curbans,
La Maire

Pour la Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance
Le Président

Laurence ALLIX

Roger DIDIER

Extensions ligne 105 Curbans-La Saulce - 10/09/2025

